L'ABEILLE

Journal officiel de l'État, du Commerce industriel de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION—LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLÉANS : VENDREDI MATIN, 12 AOUT 1836.

POUR PRÉSIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRÉSIDENT :

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que nos seulement vous, mais la population entière des États-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Colombia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DES E.-U.

1ER. DISTRICT	J. B. PLAUCHÉ
2ME. DISTRICT	T. W. SCOTT.
3ME. DISTRICT	T. LANDRY.
4ME. DISTRICT	A MOUTON
5ME. DISTRICT	P. E. BOSSIER.

Examen des ports du Sud.

Nos lecteurs se rappelleront sans doute d'avoir lu dans un de nos numéros une résolution du Sénat des Etats-Unis passé le 24 mai dernier, invitant l'exécutif à faire examiner la condition des ports de mer qui se trouvent au Sud de l'entrée de la baie de la Chesapeake et à en dresser un rapport qui devra être soumis à la prochaine réunion du Congrès, indiquant l'endroit le plus convenable pour l'établissement d'un chantier maritime. Nous voyons à ce sujet, dans la Chronique de l'Armée et de la Marine que le commodore M. T. Woolsey et les capitaines A. Claxton et E. R. Shubrick viennent d'être nommés commissaires pour faire le dit examen. Ils doivent se rendre à Boston et s'embarquer à bord du nouveau brick de guerre "le Porpoise," commandé par le lieutenant W. Ramsey. Ce bâtiment a dû se mettre en route dans la première semaine d'Août pour l'objet en question.

Ce serait peut-être ici l'occasion de faire ressortir les avantages qu'offre l'entrée du Mississipi pour le travail que le gouvernement de Washington se propose d'effectuer. Cet endroit est sans contredit le point le plus central de notre commerce du golfe et conviendrait mieux que tout autre à la station des Antilles. A l'exception de la presqu'île de la Floride il n'est point de côte qui s'étende plus au sud que celle de la Louisiane, dans les environs des passes du fleuve; il n'en est point en outre où nos bâtimens de guerre, suivant que l'occasion l'exigera peuvent se porter plus promptement, soit au Mexique, où notre commerce requiert sans cesse l'immédiate protection des forces du gouvernement, soit à l'île de Cuba et autres colonies des Indes Occidentales, dont les côtes sont presque toujours infestées par les écumeurs de mer.

Nous ne nions pas que l'on ne puisse opposer de grands argumens à l'exécution du projet que nous proposons. On nous dira que l'état actuel de nos passes ne permet pas aux vaisseaux, frégates ou corvettes de guerre d'entrer commodément dans le fleuve et d'en sortir à volonté,—d'accord : mais n'avons-nous pas de justes raisons de croire que si l'on effectue la fouille qui a été recommandée à la dernière session du Congrès et pour laquelle la somme de soixante-quinze mille piastres a été appropriée, on pourra obtenir sur la barre du Mississipi une profondeur régulière et permanente de 18 à 20 pieds d'eau, à basse marée. Il serait donc facile aux bâtimens de notre station des Antilles, qui généralement ne sont que des corvettes, des bricks ou des goélettes de venir mouiller dans la rivière soit pour se réparer, ou bien pour attendre les ordres du gouvernement. La terre qui résulterait de la fouille suffirait pour exhausser l'endroit où l'on établirait le chantier et le mettre à l'abri de toute inondation future. Si donc on se décide à creuser les passes du Mississipi, nous pouvons avancer avec assurance qu'il n'y aurait, sur toute la côte du golfe, aucun endroit plus propice pour la construction d'un port destiné à la réunion de nos navires de guerre. Les bâtimens marchands qui s'expédient de la Nouvelle-Orléans ou de la Mobile et qui tous font route sur les Tortugas, à moins qu'ils ne soient envoyés au Mexique, seraient plus efficacement protégés par notre marine militaire qu'ils ne le seraient si la station était à Pensacola.

On nous dira peut-être encore que l'embouchure du Mississipi ne conviendrait pas pour un chantier naval en ce qu'il ne se trouve dans les environs aucune forêt propre à fournir des bois de construction ;—cela est vrai: mais nous ferons observer qu'il n'est nullement entré dans l'idée du gouvernement de créer un semblable chantier où de faire construire ses bâtimens de guerre dans aucun des ports du Sud. Boston, Salem, Eastport, Charleston, Philadelphie, Baltimore et Norfolk sont plus qu'suffisants pour fournir à notre marine militaire toute les navires dont elle peut avoir besoin. Tout ce que l'on cherche maintenant, c'est de trouver l'endroit le plus convenable pour servir de point de réunion à notre escadre des Antilles.

Espérons que dans le travail qui va se faire, le gouvernement général agira pour le mieux et qu'il ne se décidera à désigner le port dont il s'agit que lorsqu'il aura scrupuleusement examiné toutes les localités de la côte et qu'il aura bien compris tout ce qu'exigent de lui les intérêts de notre grand commerce du golfe.

BELLE SPECULATION.

La terre de M. Gurlie, située sur le chemin du bayou St. Jean, et qui a été exposée en vente publique mercredi dern. a produit la somme de cent dix-sept mille piastres S'il faut en croire aux rapports qui nous ont été faits, cette terre avait coûté à M. Gurlie il y a quelques années, trois mille cinq cents piastres. Il la vendit il y a peu de jours à une société de spéculateurs qui la fit diviser en lots et crier à l'encan. Ces derniers ont gagné sur leur marché soixante-sept mille piastres.

PROJET D'UN NOUVEAU PORT DE MER.

Nous avons entendu dire que les habitans des comtés du Sud de l'Etat du Mississipi ont l'intention de pétitionner la Législature à l'effet d'obtenir un chemin de fer qui partira de l'intérieur dudit Etat pour aboutir au golfe du Mexique, dans le comté de Hancock, vis à vis de l'île aux Chats ou l'île aux Vaisseaux. On s'est assuré que dans la partie Est de ces îles il y avait une quantité suffisante d'eau pour permettre aux gros bâtimens de venir y mouiller sans avoir rien à craindre des coups de temps. Au moyen de quelques embarcations légères on transporterait les denrées qui arriveraient par le chemin de fer. Si ce projet s'exécute il ont plus que certain que la baie St. Louis ou la passe Christiana verront, avant long-tems une ville commençante s'élever sur leurs rives.

Dans un autre numéro nous examinerons quelle peut être la chance de succès du projet dont il s'agit.

Nous croyons devoir appeler l'attention des autorités de la première municipalité sur l'état actuel du chemin sur lequel passe le rail road de M. John Arrowsmith. Nous apprenons d'une source certaine que cette route est tout à fait impraticable et que les chars eux mêmes ne peuvent plus faire leurs trajets réguliers depuis la rue St. Claude jusqu'au chemin du bayou ; si tel est le cas, M. Arrowsmith ne courrait-il pas le risque de perdre le privilège qui lui a été accordé par l'ordonnance du Conseil de ville, approuvé le 23 mars 1835? La section 3 de cette ordonnance dit : "dans tous les tems, ledit entrepreneur devra fournir une quantité suffisante de chars selon les besoins du public, laquelle quantité devra être déterminée par le maire."

Par la section 5, il est stipulé que les chars devront partir toutes les deux heures depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir dans l'hiver et depuis 5 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir dans l'été, et à toute heure si le cas l'exigeait.

L'esprit général de l'ordonnance est d'ailleurs, que le chemin le long du canal Girod et les traverses des rues ne seront nullement obstrués par le rail road, qui devra être fait de manière à laisser égoutter les eaux pluviales dans ledit canal. Nous ne savons au juste à qui il appartient d'entretenir le chemin dont nous parlons. Nous savons seulement qu'il est dans un état pitoyable—Sont par M. Arrowsmith, soit par la ville la route doit être promptement réparée: la commodité publique l'exige impérieusement.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Nous sommes réellement surpris de l'état de malpropreté des chars qui courent sur ce chemin ; ils sont tellement noircis par la fumée qui sort de la cheminée de la machine qu'il est impossible à qui que ce soit d'y entrer sans en sortir après comme un véritable charbonnier. La compagnie ne gagne-t-elle pas assez pour pouvoir se donner un double jeu de chars, et surtout pour faire épargner ceux de service au moins deux fois par 24 heures? On se plaint que les dames ne veulent plus aller au lac ; nous le croyons bien : leur belle peau de satin courrait trop le risque de se changer en soie d'Italie.

Nous avons également observé que les chars nouvellement peints sont trop promptement mis en usage; alors, celui qui s'avise de s'appuyer contre les planches de traverse est toujours sûr d'apporter sur son dos une empreinte qui ne peut être enlevée que par le savon de dégraisseur.

Une chaleur excessive a régné pendant toute la journée d'hier, le thermomètre s'est graduellement élevé jusqu'à 92 dans les appartemens à courant d'air. L'air s'est maintenu sans nuages jusqu'à 7 heures du soir. A cette époque, un orage s'est formé dans la partie du Nord; le vent a commencé à souffler frais, et pendant environ 30 minutes, il y a eu à craindre un coup de temps. Un espace de tourbillon a passé sur la ville, mais n'a occasionné aucun dégât qui nous sachions. Le thermomètre a descendu seulement à 85 degrés et probablement en plein air il eût baissé jusqu'à 70 ou 72 degrés, ce qui donne une différence de température d'environ 20 degrés, si l'on considère qu'à 4 heures de l'après midi la chaleur devait être de près de 100 degrés dans les rues. A dire d'expert, ce changement subit dans l'atmosphère est l'avant coureur d'un ouragan. Il est à redouter que la colonne d'air n'ait donné lieu à quelque sinistre sur les lacs ou sur le golfe du Mexique.

MEURTRE HORRIBLE.

Il a été arrêté à New-York et conduit en prison une femme accusée d'avoir poignardé son propre enfant qui n'était âgé que de 11 mois. On ignorait la cause qui avait donné lieu à ce crime épouvantable.

SUICIDE—Le Register de la Mobile dit qu'un individu, Français de naissance, du nom de Jean Binny, et employé chez M. Ballisette, a mis un terme à son existence dimanche dernier en se coupant la gorge avec un rasoir. On représente ce malheureux comme ayant été d'un caractère mélancolique, et l'on suppose que c'est dans un de ses momens de chagrin qu'il s'est donné la mort. D'après un passeport qu'il avait en sa possession il paraîtrait qu'il s'est embarqué au Hâvre pour les Etats-Unis dans l'année 1826.

Soie du pays.—L'éditeur du Daily Advertiser annonce qu'il a vu un lot de très jolie soie à coudre, obtenue des cocons et travaillée par une famille de Bethlehem, Pensylvanie. Ce lot comprend toutes les couleurs dont on fait ordinairement usage, et la qualité de la soie est des meilleures. C'est assurément une circonstance bien réjouissante pour les Etats-Unis que de voir l'attention avec laquelle plusieurs parties du pays s'occupent à fabriquer un article d'une importance aussi remarquable pour la consommation domestique. Les expériences faites jusqu'à ce jour nous donnent l'assurance que l'Amérique du Nord peut manufacturer assez de soie pour ses propres besoins. A la longue, elle en pourra fabriquer également pour l'exportation. Le Congrès général ne devrait-il pas prendre ce sujet en considération, et au lieu de diminuer le tarif des soiries adopter en contrôle des mesures propres à développer promptement cette nouvelle branche de revenu territorial?

Le Compilateur de Richmond, en parlant de l'orgueil de certaines familles dit : ce serait une singulière tâche pour le généalogiste que de chercher à retrouver l'origine des familles et de s'assurer du nombre de ceux qui descendent de ces "jeunes, aimables et vertueuses femmes" envoyées à la Virginie par la compagnie de Londres, en spéculation matrimoniale. En 1606, dit le Compilateur quatre-vingt-dix de ces beautés s'embarquèrent pour le nouveau monde à l'aide de l'amour et de la charité. L'année suivante soixante autres s'aventurèrent de la même manière et parvinrent à devenir les épouses des jeunes planteurs qui les achetèrent au prix de cent livres de tabac pour chacune d'elles.

D'après le rapport que les docteurs de Paris et Scipion Pinel viennent d'adresser au conseil général des hospices de Paris, il résulte que pendant les premiers trois mois de 1836, il a été reçu 158 malades dans la division des aliénés de la Salpêtrière. Sur ces 158 admissions, il se trouve 25 manies furieuses, 21 manies périodiques, 17 paralysies générales avec légère incohérence des idées, 43 démences complètes, 10 délires par ivrognerie, 7 mélancolies, 3 monomanies religieuses, 11 suicides, 2 homicides, 8 idiotismes, 11 épilepsies. Les deux monomanies homicides offrent cette circonstance particulière que ce sont deux mères qui ont attenté aux jours de leurs propres enfans ; sous le rapport de l'âge, c'est de 65 à 45 ans que les admissions ont été plus nombreuses.

Pendant ce trimestre, soixante-seize personnes ont été guéries et rendues à la liberté ; les causes qui avaient occasionné leur folie sont, dans leur ordre de fréquence, les chagrins, l'ivrognerie, les suites de couches, la jalousie, l'exaltation religieuse, le grand âge, les vicissitudes habituelles et le temps critique. La durée moyenne des traitemens, pour arriver à la guérison, a été de 55 jours : il y a eu 34 décès, dont la plupart chez les vieilles femmes infirmes et paralitiques.

NOUVELLES DE CALCUTTA.

Le navire *William Gray* est arrivé à Baltimore venant de Calcutta d'où il a apporté des journaux jusqu'au 4 mars inclusivement. Le vaisseau de guerre anglais le Jupiter, était arrivé la veille ayant à son bord Lord Auckland, le nouveau gouverneur général, et sa famille.

Il est question d'abolir l'usage de la langue persane dans les cours de l'Inde et d'y substituer l'idiome populaire des provinces respectives. On affirme que la langue anglaise se répand rapidement parmi les naturels de ce pays et que, généralement, les Indous paraissent portés à envoyer leurs enfans en Angleterre pour y recevoir leur éducation.

Conseil de la Troisième Municipalité.

Séance du 10 Aout 1836.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement l'appel nominal ayant eu lieu, les membres présens furent MM. le Recorder, Kilshaw, Ferraud, Lessepa, Percy, Duvignaud et Marigny.a

Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de messrs. Villavaso et Cantrelle donnant des explications, au juge de leur caution en qualité d'adjudicataire de la fourniture des bois de charpente pour la troisième municipalité.

Sur motion de M. Kilshaw, amendée par messrs. Ferraud et Percy et après dispensation des règles,

Attendu que l'adjudicataire du bois de construction avait rempli toutes les obligations auxquels il dépendait, que sa caution a été présentée dès le lendemain de son adjudication et acceptée par le maire et que le défaut d'acception par le conseil n'a eu lieu que parceque le conseil ne s'était pas assemblé dans les trois jours.

Résolu que le conseil acceptera M. S. Peyroux comme caution de messrs. Villavaso et Cantrelle adjudicataires des bois nécessaires pour les travaux publics de cette municipalité et que le maire sera autorisé à terminer le contrat à cet effet, en conformité à une résolution précédente de ce conseil.

Il est de plus resolu que la résolution du 3 aout courant, autorisant le maire à procéder à une nouvelle adjudication est et demeure rappelée.

Resolu qu'en outre qu'attendu du délai de trois jours accordé par les anciennes ordonnances au contracteur pour fournir son cautionnement, ce délai sera à l'avenir de quinze jours, nonobstant toutes ordonnances à ce contraire.

Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de Mr. A. Lara demandant un congé d'absence de vingt cinq jours.

Sur motion le dit congé a été accordé.

Le secrétaire a fait lecture d'une pétition de plusieurs citoyens demandant l'ouverture des rues Casacalro, Grands Hommes, Crepe, Amour, et Bons Enfans, jusqu'à la rue de Pologne.

Sur motion la dite pétition a été renvoyée au comité des améliorations.

Le Recorder a fait l'appel des comités.

Mr. Lessepa au nom du comité des améliorations a présenté une résolution pour que le voyer eut à choisir un local dans le faubourg Marigny pour y construire un marché et à fournir un devis estimatif.

Sur motion la dite résolution a été rejetée.

Mr. Duvignaud au nom du comité sur la garde, a présenté la résolution suivante qui après dispensation des règles a été adoptée

Resolu que le maire est autorisé à faire de suite le choix d'un local situé au village de Milneburgh pour y placer un piquet de la garde en vertu d'une résolution de conseil en date du 15 juin 1836, pourvu que le loyer du local ne soit pas plus de trente cinq piastres par mois.

Mr. Ferraud au nom du comité de la Levée a présenté une série des résolutions et après dispensation des régles, Mr. Duvignaud a offert un amendement et les dites résolutions ainsi amendées ont été adoptées comme suit:

Résolu que le maire est autorisé à faire publier en française et en anglais dans la gazette officielle de la municipalité que lundi le 22 août courant, à midi dans le bureau du conseil de la municipalité, il procédera à adjuger à l'enchère la ferme des emplacemens pour la vente des huîtres ainsi qu'ils sont désignés plus bas, que la durée de la dite ferme sera depuis le 1er. octobre prochain jusqu'au 1er. de mai suivant et sera payable par les adjudicataires en leurs billets endossés à la satisfaction du maire à 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 mois Les emplacemens seront distribués comme suit et seront établis sous la direction du voyer;

SAVOIR :

1o.	Un entre les rues Esplanade et Champs Elysées.		
2o.	Un encoignure chemin public et rue Marigny.		
3o.	Un encoignure " "	"	Mandeville.
4o.	Un " "	"	D'Enghien.
5o.	Un " "	"	B. Ferdinand.
6o.	Un " "	"	Montégut.
7o.	Un " "	"	Clouet.
8o.	Un " "	"	Louise.
9o.	Un " "	"	Congrès.
10o	Un " "	"	Maxent.

Chacun des dits emplacemens jugé séparément.

Résolu Qu'aussitôt que les billets fournis en paiement de la ferme desdits emplacemens auront été remis au maire et acceptés par lui, il devra les remettre au trésorier.

Résolu. Que si quelqu'adjudicataire négligé de fournir ses billets endossés à la satisfaction du maire, dans les six jours qui suivront l'adjudication, le maire procédera à une nouvelle adjudication à la folle enchère de celui qui n'aura pas rempli les conditions de son adjudication.

Résolu que toute ordonnance du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans contraire aux dispositions qui précèdent est et demeure rappelée en ce qui concerne cette municipalité

Sur motion de M. Kilshaw le Conseil a siégé à huis-clos; après la séance secrète les portes ont été ouvertes et M. Lessepa, après dispensation des règles a présenté la résolution suivante :

Attendu qu'il est du devoir du Conseil de coopérer de tout son pouvoir à toutes les améliorations publiques dans les limites de la Municipalité;

Attendu que l'établissement d'un chemin à coulisses d'un point de la troisième municipalité jusqu'à la terre aux Bœufs doit procurer de très grands avantages aux habitans de la partie inférieure de l'Etat, à la Troisième Municipalité, à la ville entière, en établissant des communications prompes et faciles,

Attendu Qu'il sera du devoir du trésorier de cette municipalité et qu'il est autorisé à souscrire au nom de la municipalité pour vingt-trois mille piastres au fond capital du chemin à coulisses à établir d'un point de la troisième municipalité jusqu'à la Terre aux Bœufs.

Résolu que le Maire de M. Kilshaw, et après dispensation des règles

Résolu qu'il est expressément défendu à toute personne de traîner de passer à cheval, en voiture, et un chargeur sur la levée et les trottoirs de cette municipalité, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres à chaque contravention recouvrable devant tout juge de paix, sur la plainte du wharfinger, ou de tout commissaire de police qui devront veiller à la stricte exécution de ladite résolution nonobstant toute ordonnance à ce contraire.

Sur motion de M. Kilshaw, et après dispensation des règles

Attendu que par le manque de publication de diverses ordonnances ou résolutions passées par le Conseil, il résulte un très grand préjudice aux intérêts de cette municipalité par le retard qu'éprouvent les améliorations qu'elle a décrétées, en conséquence il est

Résolu Qu'il sera du devoir du secrétaire de ce Conseil, de faire publier dans la gazette officielle de cette municipalité, toutes les ordonnances et résolutions passées et adoptées par ce Conseil, soit qu'elles aient été approuvées par le maire ou soit qu'après avoir été renvoyées au Conseil par le maire, le Conseil ait persisté dans leur exécution.

M. Ferraud a fait la motion de nommer un comité de vigilance dont le devoir sera de veiller à la publication et exécution des ordonnances et résolutions passées par ce Conseil. Le Recorder a nommé membres dudit comité Mrs. Ferraud, Duvignaud et Kilshaw surmonton de Mr. Percy, et après dispensation des règles:

Résolu que les propriétaires de terrains situés dans cette partie du 1er. district de la 3me. municipalité compris entre les rues des Bons Enfans, des Champs Elysées, Urquhart, Plauché et le prolongement de la rue de l'Esplanade et la rue St. Claude, devront, dans les soixante jours qui suivront la promulgation de la présente ordonnance, confectionner, sous la direction du voyer de cette municipalité, des banquettes, contre-banquettes et fonds de rigolles en face de leurs propriétés, sous peine d'une amende d'une piastre par chaque jour de retard pour chaque terrain de trente pieds.

Résolu Que le commissaire du 1er. district est requis de veiller à ce que les dispositions de cette ordonnance soient strictement observées, sous peine de destitution

Le trésorier a remis et le secrétaire a fait lecture du tableau des recettes et dépenses de la municipalité du 28 juillet au 10 aout courant, d'après ledit tableau No. 8, il y a une balance en caisse en faveur de cette municipalité de $5,053 86.

Sur motion le Conseil s'est ajourné à mercredi prochain à 5 heures

Pour copie conforme.

J. REYNES.
Pr. J. R. VIENNE.

Un nouveau Lucius XVII.

Le correspondant parisien de d'Albany Advertiser écrit ce qui suit :

"En juillet prochain, le tribunal de première instance de Paris, aura à juger un singulier procès. M. Naundorff, qui a résidé long-tems en Prusse, où il a travaillé comme fabricant d'horloges a entrepris d'annuler l'acte mortuaire de Louis XVII, daté du 8 janvier 1795, et de se faire reconnaître comme Charles Louis, Dauphin de France et fils de Louis XVI et de Marie Antoinette. Des enquêtes ont été faites par ordre du gouvernement français pour découvrir en Prusse la famille et le lieu de naissance de cet imposteur supposé, mais jusqu'à présent elles n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Tout ce que l'on a pu découvrir, c'est que M. Naundorff est arrivé en Prusse en 1810; qu'il a joué pendant deux années, à Spandau, des droits de citoyenneté, et qu'il s'est marié à Berlin, en 1818, sans pouvoir produire son certificat de naissance. Le transfert du véritable Dauphin à la prison Temple est une chose qui paraît bien établie ; cependant la grande incertitude qui enveloppe l'origine de M. Nandorff, promet dans tous les cas quelques débats intéressans.

DERNIERES DATES.

New-York	28 juillet	Washington	30 juillet
Philadelphie	29 "	Charleston	3 août
Boston	23 "	Baltimore	28 "
Paris	16 juin	Liverpool	15 juin
Hâvre	17 "	Londres	14 "
Hâvre	16 juillet	Mexico	7 juillet
Tampico	15 "	Vera-Cruz	8 "

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 11 Août.

COTON.

44 balles	Mississippi,	154
600 do	Alabama,	13
225 do	Texas,	16
869		

Philadelphie 27 juillet.—29 actions Banque des Etats-Unis à 122.

New-York 26.—100 actions Banque des Etats Unis à 122. 200 do. do. 90 jours, 122 1-8; do. Banque du Gaz N. O. à 103 1-2.

New-York, 27 juillet.—105 actions banque des Etats-Unis à 122 et 122 1/2; 100 do. do. 30 jours à 122 3/4 ; 50 do. do. 4 mois à 123.

Philadelphie, 28 juillet—123 actions banque des Etats Unis à 122 1/4.

New-York 28—160 actions banque des E. Unis 122½.

New-York 26.—Le marché au coton est sans variation. Les ventes des trois dernier jours s'élèvent à près de 15,000 balles. On suppose que la récolte de l'année actuelle n'excèdera pas 1,300,000 balles dont 400,000 n'ont pas encore été reçus, principalement des cotons du Tennessee Le grain est ferme, Le maïs du nord vaut 92 cts. celui du sud 85 c. et du Jersey 86 cents.

Les ventes du mois d'après les informations que nous avons obtenues ont été comme suit ; 136 balles à 14 cts, 32 à 14½; 75 à 14 1/2; 56 à 15; 225 à 15½; 104 à 15 1/2; 92 à 15¾; 46 à 16; 25 à 16½; 56 à 16¾; 43 à 16 1/2; 49 à 16¾; 290 à 17; 47 à 17½; 62 à 17½; 50 à 17 1/2 ; 12 à 17½; 160 à 17½; 95 à 18; 97 à 18½ et 63 à 18 1/2.— Pendant tout le mois les prix ont été fermes, et la seule description dans laquelle il y ait eu quelque changement est la belle qualité dont les prix se sont améliorés durant les deux dernières semaines. Cette description est en bonne demande et se vend couramment à 18 1/4. On en obtiendrait même de 18¾ à 19. S'il se trouvait dans le marché un lot de bonne première.

FARINE.—Le marché continue à être calme. Les achats se font avec modération. Le Tennessee nouveau est en belle demande de 7 3-16 à 7 50, La farine superfine de New-York de 7 à 7 ¼, peu au marché. Celle de l'Ohio est sans demande et les prix ont baissé de 12 à 25 cents par baril—prix nominal de 6 1-2 à 6¾. La farine du sud est également sans demande; quelques petits lots se font et les prix n'ont pas changé. Un lot de Richmond City-Mills s'est vendu à 8 ¼. Farine de seigle, 4 1-2 à 4 ¼, do. de maïs en boucauts $20 à 21; par barils 4 ½.

New-York 27 juillet.—CAFE—Il y a une bonne demande surtout pour les brésils; 700 sacs de différens lots se sont faits à de 11 1-2 à 11 ¾; 250 sacs Laguayra de 12 1-2 à 13; 200 do. St-Domingue de 11 1-2 à 12, le stock du Bresil est considérable et les prix ont en quelque sorte baissé.

COTON.—Le marché n'est pas animé et il n'y a aucun changement dans les prix. Les belles qualités sont en demande.

FARINE.—Les envois par le canal de l'Ouest sont modérés, et il y a peu d'activité dans le marché; les ventes de communes à bell a marques se sont faits à $7 25, quelques uns à 7 18 ¾; choix à de 7 37 1-2 à 8 50. Ohio inspecté à 5 50. La farine du sud est peu en demande et ce qui se fait n'est que pour la consommation de la ville Farine de Philadelphie à 7 50 do. de Gallego Mills Richmand, 8 25.

SUCRE.—Cet article est en grande demande pour le commerce, principalement les premières qualités, dont les prix ont une tendance à s'élever; les ventes sont comme suit; 2 à 300 boucauts Porto-Rico de 9 1-4 à 10 1-2 de belle à première qualité; 400 boites Havane de 10 à 10 1; ordinaire, 9 1-8; 150 blanc de la Trinité à 13.

CHANGE—Le départ du pequebot du 24 a occasionné une grande demande pour les traites sur l'étranger; les ventes se sont fermées à 7 1-2 pour cent de prime sur l'Angleterre et fr. 5 30 sur la France.

Savannah, 30 juillet.—COTON—Les arrivages depuis le 30 juin ont été de 5185 balles Upland et Sea Islands; il y a eu d'exportées pendant le même laps de temps 10377 balles Uplands et 207 Sea Island; laissant un stock en main. en y comprenant tout ce qui est à bord des bâtimens et qui n'a pas été expédié aujourd'hui, de 1432 balles Uplands et 111 balles Sea Island. Les ventes hebdomadaires du même tems ont été de 3 0 et 4 dernières semaines. Le stock du marché n'excède pas 500 balles. Nous apprenons que 19 1-2 cents ont été refusés pour un lot de choix Nous n'avons eu connaissance d'aucune transaction dans les Sea Islands.

FARINE—La farine fraîche est rare et se classerait à nos plus hautes quotations. La demande en est cependant limitée et n'a lieu que pour la consommation de la ville.

CAFE—Cet article continue à être calme—aucun changement dans les prix. Aucune transaction d'importance n'est parvenue à notre connaissance.

SUCRE—Il y a peu de chose à faire dans cet article, Ste. Croix de 11 à 12 1/2 ; musc. à 11 3/4.

Augusta 1er. aout. COTON.—Depuis notre dernier rapport les transactions ont été très limitées et les ventes se sont bornées à quelques petits lots.

Alexandrie 26 juillet.—Farine à prendre des wagons $7 50; pas de variation.

Pittsburg Manufacturier de Pittsburg dit:—"la navigation de l'Ohio n'est bonne que pour les bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau. Le canal est en bon état et fait de grandes affaires.

(Extrait du prix-courant de Natchez du 5 août.)

Taux vert de la Havane 15 à 16 cents la livre. Coton 15 à 15 1-2 et de 12 à 15—Farine de l'Ouest de 6 à 7—Blanc de baleine 40 à 45 cts. la livre—Melasse de la Nouvelle Orléans 50 à 56 cents le gallon—Sucre, 14 à 15 cts—Tabac manufacturé 10 à 25.

Le Mississipi était à 23 pieds et demi au dessous de la marque des eaux hautes. et baissait encore.

New-York, 30 juillet—Coton 15 mois, mate 75 à 83; farine superfine 7 à 8¼; corde d'emballage 8 1/2 à 10; tabac, passé et commun 7 à 8; ordinaire 8 50 à 9 50 ; do bon à beau 10 à 12 50; aucun changement dans notre marché, quelques ventes de coton se sont faites à 17 cents.

Alexandrie, 28 juillet—Farine par barril $7 50. Nous n'avons aucun changement à mentionner dans nos prix.

Baltimore, 28 juillet—Farine : le Howard street est toujours calme; il n'y a eu ni importations ni ventes qui vaillent la peine d'être mentionnés depuis nos dernières quotes. Le prix au magasin est de $7 75 et dans les waggons 9 50. Farine de city mills 7 75 à 8. Susquehanna vaut de 7 75.

Récolte.—Le Reading Chronicle, Pen, contient le paragraphe suivant :

Nous sommes fâchés d'apprendre que l'opinion émise de nos fermiers relativement à la récolte de blés s'est réalisée. La passport d'entrée ne recueilleront pas de quoi semer leurs terres.

Le Danville Intelligencer de la Pensylvanie, du 23 juillet dit :

Pendant les six derniers jours qui viennent de s'écouler les récoltes de grain ont été presqu'entièrement coupées dans cette section du pays. Le blé est si peu abondant que dans plusieurs endroits des champs entiers ne valent pas la peine d'être exploités. Contre l'attente, le seigle qui promettait d'abord d'être abondant donnera à peine demi-récolte. Les épis et le grain sont si petits et si peu nombreux qu'ils produiront à peine un quart de boisseau par douzaine. Le foin est abondant et la plus grande partie de la récolte est déjà emplacée et en parfait état.

Remarques du Free Trader—Dans notre prix courant on trouvera quelques changemens Il se fait encore quelques affaires malgré le fort avancé de la saison ; elles sont même plus considérables qu'elles ne l'étaient il y a quelques années. On a vu en ville plusieurs superbes échantillons de coton : cette denrée semble être très avancée pour cette époque de l'année. Nous ne sachons pas que les dernières pluies qui ont eu lieu aient le moindre tort aux récoltes du voisinage. Le temps est clair et beau aujourd'hui ; le thermomètre marque 84.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Albroe, Balls, Liverpool, L H Gale.
Brick Francis Ellen. Sutton, Boston, Harrod & Quar.
Sloop Huntsman, Hernandez, Pensacole, capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Lion, Hubbel, des passes, a amené trois goélettes.
Goélette Fanny Butler, Paterson, Galveston,
Goélette Lodi, Hull, Matamoros.
Goélette New Union, Condon, Mobile.
Bateau à vapeur Princeton, Pern, Cincinnati,
Bateau à vapeur Pawnee, Carlisle, St. Louis,
Bateau à vapeur Merchant, McBaker, Pensacola,
Bateau à vapeur Alert, Walker, Pascagoula.
Bateau à vapeur Alice Maria, Natchitoches,
Bateau à vapeur Huntsville, Selleck, Bayou Sara.

MEMORANDA.

A Philadelphie pour ce port, 29 juillet, barque Josephine, Johnson.

A Philadelphie, 8 août, pour Natches, brick Treaty, Dunton; pour Vicksburg et Grand Gulf (Mis) barque Gazelle.

A Charleston, de ce port, 3 d'août, brick Mary Helen, Marston.

Brick Argo, Gayle, de Baltimore, pour la Nouvelle-Orléans a mouillé dans la baie Mobjack, le 27 dernier.

Arrivé à Philadelphie, de ce port, le 27 juillet, navire Eliza & Abby, Gardner.

Expédié à Philadelphie pour ce port, 27 juil, navire Renowa, Goldsmith.

Arrivé à New York, 27, brick El Dorado.

Expédiés à New York, pour ce port, le 27 juil. brick Cayenove, barque Poacher, Foster; brick Marine, Pratt et Wellingsley, Churchill.

Arrivé à New York, 26, brick Aldeboronte, en 16 jours.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité.

Séance du 11 Juillet 1836.

Attendu que diverses personnes blanches et de couleur, ont pour habitude constante, de se baigner dans le canal Carondelet et dans le bayou St Jean, contrairement à toute décence.

Et attendu que des plaintes générales et fondées, sont addressées chaque jour aux autorités de la 1re municipalité sur de tels abus, par suite desquels les citoyens se trouvent privés d'une promenade agréable, par la crainte d'exposer leurs familles au spectacle d'une telle indécence et immoralité.

Il est résolu qu'à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne, soit blanche, soit de couleur, soit libre ou esclave, de se baigner pendant le jour dans aucune partie de la première municipalité, soit dans le fleuve Mississippi, le bassin ou canal Carondelet, le bayou St Jean, ou dans tout autre canal ou bayou dans la première municipalité, en vue du chemin public, sous peine, pour la première contravention, d'une amende de cinq piastres, si le délinquant est une personne libre, et si c'est un esclave, de dix coups de fouet, à moins que le maître de l'esclave ne préfère payer la dite amende. La peine ci-dessus prescrite sera doublée en cas de récidive. Une moitié de l'amende sera au profit du dénonciateur, sur conviction du fait par devant le Recorder de la première Municipalité, ou tout autre tribunal compétent. Le maire est autorisé, s'il le juge nécessaire, à mettre en vigeur la résolution qui précède, en stationnant des gardes sur divers points et il chargera les commissaires de police, sous peine d'être destitués, de veiller strictement à ce que toute délinquants soient traduits par devant le Recorder ou tout autre tribunal compétent.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 21 juillet 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 29 Juillet 1836.

Attendu que la recherche des titres de propriétés par le voyer de la ville, afin de déterminer la proportion due par les propriétaires pour le pavage déjà exécuté, entraîne à de grands retards dans le recouvrement des sommes arriérées, et attendu la nécessité d'en accélérer la rentrée :

Résolu que le voyer est autorisé à faire exécuter le mesurage des rues pavées, et de désigner la proportion de chaque propriétaire aussi correctement que faire se pourra; et lorsque les titres ne seront pas présentés sur les lieux à la personne chargée d'effectuer ce mesurage, il s'enquerra des noms des propriétaires et établira leur proportion par approximation

Résolu qu'au fur et à mesure qu'un tableau des mesures aura été préparé pour chacun des districts de la première Municipalité, il restera déposé au bureau du contrôleur de la caisse d'amortissement générale, et il sera donné avis dans la gazette officielle de la première Municipalité que les objections au dit tableau, s'il en existe, devront être faites à ce bureau dans les dix jours qui suivront la publication de l'avis.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 1er. Août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. Secrétaire.

ENCRE à impression—Quelques grands barils d'encre à impression, bonne qualité, à vendre aux prix de New York. S'adresser au bureau de cette feuille. 12 août

Compagnie de Navigation d'Orlé